

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 septembre 2021

**Présents** : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, Mmes THIAUDIERE Patricia SPIEGEL Coralie, PINEAU Martine, Mrs LECLAIRE Laurent, FRUCHON Damien, MILLET Emmanuel LARDEAU Jean-Pierre, MORINEAU Christophe TREMEL Jean-Pierre, PAGES Axel, Mmes TESTARD Nathalie, AUGER Nadia, PIERRE-ANTIER Nathalie

**Absente excusée** : Mme PICARD Anne (donne pouvoir à Mr PAGES Axel)

**Absente** : Mme BERGER Stéphanie,

**A été nommé (e) comme secrétaire de séance** : Mr CHAUMONT Christian

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

### **Validation du dernier PV :**

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 19 juillet 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

### ***Délibération n° 60/2021***

### **VALORISATION ESPACE ENTRE LA PLACE DESCARTES ET LES PETITES RIVIERES : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

La commune d'Availles en Châtellerault envisage de valoriser l'espace entre la Place Descartes et la zone humide des Petites Rivières pour ouvrir ces terrains vers des activités de loisirs tout en préservant le caractère zone humide de cet espace.

Le Maire propose de confier l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique de la Vienne (AT86) pour l'analyse de l'existant et des enjeux, l'élaboration d'un avant-projet sommaire, l'estimation des coûts et l'animation des réunions de coordination avec les partenaires et les habitants.

Cette prestation s'élève à la somme forfaitaire globale de 4 464 € TTC (12 jours à 372 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'ouvrage de ce projet à l'AT86.

Il autorise le Maire à signer la lettre d'engagement.

### ***Remarques :***

*Jean-Pierre Trémel indique qu'il s'agit là d'une opportunité pour associer les habitants et en faire un lieu cogéré avec eux. Il y aurait la possibilité de faire une mare pédagogique ou un sentier d'interprétation,*

*Emmanuel Millet ajoute que cela va dans le sens de la protection de la biodiversité,*

*Suite à la question d'Axel Pagès, Bernard Biet indique qu'il existe des cabinets privés pour ce type de prestation, mais que l'AT86 a de l'expérience dans ce domaine sur d'autres communes et que en tant que service du département, son coût d'intervention est bien plus faible.*

## ***Délibération n° 61/2021***

### **PARTICIPATION A L'ESPACE FRANCE SERVICES DE BONNEUIL-MATOURS**

Le Maire fait part au Conseil municipal que des Espaces France Services (EFS) ont été mis en place par les pouvoirs publics, suite aux suppressions de services administratifs dans les milieux ruraux, à raison d'un lieu par canton. 3 de ces EFS ont été positionnés sur la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut : Lençloître, Danger St Romain et Pleumartin.

La commune de Bonneuil-Matours a souhaité bénéficier d'un EFS, compte tenu de l'éloignement de Pleumartin et de Chauvigny, ce qui a été accepté par la sous-préfecture de Châtelleraut.

Après réflexion entre les communes du Territoire sud de Grand Châtelleraut, il est proposé d'avoir un service décentralisé de cet EFS en faisant en sorte que le personnel affecté à cette structure puisse assurer des permanences dans les communes qui le souhaitent.

Nous proposons de bénéficier d'une permanence d'une demie journée toutes les 2 semaines, dans un premier temps, avec prise de rendez préalable.

Cet emploi est subventionné à hauteur de 50 % environ par l'Etat, sans limite dans le temps, ce qui représenterait un coût pour la commune de 1000 à 2000 euros par an (somme à définir avec une simulation à proposer par la commune de Bonneuil-Matours).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et deux abstentions (Coralie Spiegel et Jean-Pierre Trémel) de poursuivre les négociations sur ce projet, et donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec la commune de Bonneuil-Matours.

#### *Remarques :*

*Coralie Spiegel indique que l'efficacité dépendra de la personne recrutée et espère que l'on aura un droit de regard sur ce recrutement,*

*Emmanuel Millet et Axel Pagès s'interrogent sur ce que deviendra l'engagement si le besoin s'avère insuffisant.*

*Bernard Biet se dit persuadé que l'offre créera le besoin.*

*Jean-Pierre Trémel craint que l'on rajoute inutilement au millefeuille administratif.*

## ***Délibération n° 62/2021***

### **ABATTAGE DES ARBRES DANGEREUX AUX PETITES RIVIERES**

Le maire fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire abattre des arbres devenus dangereux le long des routes ainsi que sur une parcelle sur laquelle ont lieu diverses animations.

Pour cela deux entreprises ont été contactées afin d'avoir une proposition.

- 1) La société GRAVELEAU : coût de 450 € par arbres : environ 5000 € pour la partie communale,
- 2) La société BARBOT : achat pour 400 € avec nettoyage complet du site, enlèvement gratuit pour les parties des propriétaires privés et 100 € les trois arbres privés du fond de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société BARBOT.

## ***Délibération n° 63/2021***

### **MISE EN REGIE DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, que la commune effectue un certain nombre de travaux d'investissements en utilisant les ressources dont elle dispose, à savoir le personnel communal et le matériel, ressources qui sont imputées budgétairement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de chaque exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures d'ordre, c'est-à-dire sans mouvement de fonds. L'état des travaux d'investissement effectués en régie, établi à cet effet, correspond au coût d'acquisition des fournitures et matériaux utilisés augmenté des charges de production : frais de personnel, matériel, outillage acquis ou loué.

Pour mettre en place la procédure de comptabilisation des travaux en régie, il convient de définir le coût horaire. Le Maire propose de fixer les coûts horaires suivants :

Main d'œuvre : 35 €, Tracteur : 25 €, Camionnette : 15 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les coûts horaires pour les travaux en régie,
- Autorise la réintégration en investissement à chaque fin d'exercice, les travaux en régie réalisés.
- Valide la réalisation des travaux pour la création d'un cheminement piétonnier, sur le côté impair de la rue du Marchais, pour un coût global estimé à 15 000 € HT

*Remarques :*

*Jean-Pierre Lardeau et Emmanuel Millet expriment des doutes sur la pertinence d'effectuer ces travaux en régie, même si ce sera à un coût moindre, du fait du manque de disponibilité des agents communaux.*

### **Délibération n° 64/2021**

## **POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR L'ECOLE PAR LE CRER (CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables), au travers de sa structure d'investissements DEMOSOL, nous propose de participer à un appel à projet pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Les surfaces doivent être de 200 ou 500 m<sup>2</sup>. Seul le toit de l'école permet une surface de 200 m<sup>2</sup> : partie déjà rénovée et partie à rénover.

Le coût de cette installation est de 45 000 € pour lequel on demande à la commune une participation citoyenne de 30% (15 000 €) : commune, entreprises et individuels. Le remboursement de cette somme peut se faire au bout de la 5e année avec une rémunération comprise entre 1 et 2% par an.

L'intérêt de cette opération n'est pas financier, mais en termes d'image pour la commune et vis-à-vis de la CAGC qui a des engagements d'économie d'énergie avec l'Etat (convention Cit'ergie avec l'ADEME).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de participer à cet appel à projet,

Souhaite de la CAGC participe au financement de la partie citoyenne de cet investissement,

Donne pouvoir au Maire pour engager cette opération.

*Remarques :*

*Christophe Morineau interroge sur la durée de vie de tels équipements et le coût de remise en état en fin. Jean-Pierre Lardeau indique que l'efficacité optimale dure de 15 à 20 ans, ce qui permet largement d'amortir et que les entreprises cotisent à un fond pour le recyclage, sachant que 90% du panneau est recyclable.*

### **Délibération n° 65/2021**

## **REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état des frais de déplacement de Mme RADET Marina Adjoint d'animation pour se rendre à une visite médicale à la médecine du travail à Chasseneuil du Poitou.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de déplacement de cet agent qui s'élèvent à la somme de 28 €. (Véhicule 5 CV – 51 kms Aller/Retour)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le remboursement de ces frais et charge le Maire de faire les démarches nécessaires à ce règlement.

### **Questions diverses :**

#### **➤ Les acheteurs de maisons au 1er semestre à Availles,**

Gérard Govaert indique que depuis le début de l'année 2021 il y a eu 7 transactions immobilières sur la commune avec le départ 5 familles et l'arrivée de 7 sur la commune.

#### **➤ Le point sur la rentrée scolaire,**

Coralie Spiegel fait le point :

- 165 enfants sur 114 familles, avec regroupement des maternelles en 2 classes,
- protocole sanitaire de niveau 2 comme l'année dernière,
- équipement numérique fonctionnel dans les classes, ce qui satisfait les enseignants,

- mise en place des tarifs différenciés à la cantine,
- maintien de 3 personnes en assistance aux enseignants des maternelles,
- renfort sur le temps de cantine des maternelles jusqu'aux vacances de la Toussaint,
- aide aux devoirs mise en place avec 6 bénévoles,

➤ **Avancement du lotissement des Nauds,**

- Nous avons eu l'accord d'aménagement tel que nous en avons fait la demande.
- Ages et Vie en a été informé et va lancer son bureau d'étude. Les travaux de construction devraient être lancés en fin 2022, lorsque les réseaux seront posés par la commune,
- Le panneau d'information sur le permis d'aménager a été posé. La publication en a été faite sur Intramuros.

**Interventions des adjoints,**

**Gérard Govaert** fait le point sur travaux à venir :

- **école** : l'architecte doit nous faire ses premières propositions cette semaine,
- **mairie et ancienne salle des fêtes** : AT86 nous a fait une première présentation de son projet qui doit être finalisé avant la fin de l'année 2021. La planification du projet laisse prévoir le début des travaux pour la fin de l'année 2022
- **ancienne poste** : l'audit énergétique est réalisé. Dès que nous aurons le retour nous consulterons un architecte pour avoir des propositions d'aménagements en vue d'y loger un professionnel de santé.

**Patricia Thiaudière** :

- ADMR : participation à la réunion de coordination,
- Participation citoyenne : une réunion d'information de la population, avec la gendarmerie, est programmée le 19 octobre,

**Pierre Ledoux** :

Travaux réalisés :

- Les vannes pour l'arrosage du terrain annexe ont été installées avec l'aide du club et le don de matériaux par l'ASAP, que l'on remercie,
- Ecole : le sable des bacs a été changé, divers petits travaux d'entretien ont été réalisés,
- Voirie : Eiffage a terminé la reprise les malfaçons des travaux réalisés en 2020,
- Des travaux de réfection des huisseries sont programmés sur la maison de la rue de l'église qui vient de changer de locataire

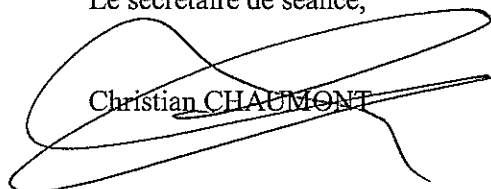
**Christian Chaumont** :

- Information sur l'avancement de la refonte du site internet. Martine Pineau sera la référente de l'opération ;
- Décision de répondre à l'offre de réalisation d'actualisation du plan de la commune : fourniture d'un plan grand format pour afficher dans la "sucette" et de 1000 exemplaires à distribuer. Coût 1000 € HT

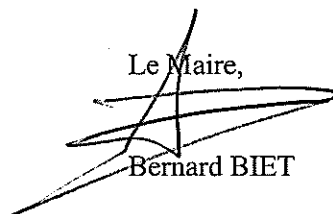
Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 18 octobre 2021

La séance est levée à 20H00.

Le secrétaire de séance,

  
Christian CHAUMONT

Le Maire,

  
Bernard BIET

